PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 04 décembre à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

<u>Présents</u>: AMOROS Martine, AUBERT Sophie, BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, MIR Jean-François, TAHIRI Naziha, VASSEUR Jacques, VANELLE Jacques.

Absents: BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe, MILHE

Virginie, RUISSEAUX Matthieu, LEROUX Denis

Procurations: Néant

Date de la convocation : 30 novembre 2015

Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 17h.

1-Approbation du Procès-Verbal du 12 novembre 2015.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant la rédaction du procès-verbal. Pas de remarque.

Voté à l'unanimité.

2- Approbation de l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et informe qu'il y aura le rajout de 4 points en questions diverses :

- 1-Virement entre chapitres de fonctionnement : Décision Modificative n°6
- 2- Motion sur l'avenir de l'élevage et du pastoralisme dans les piémonts des Pyrénées-Orientales.
- 3- Proposition de modification de la destination des locaux de la boulangerie.
- 4-Présentation du PADD: Projet d'aménagement et développement Durable.

Voté à l'unanimité.

3-Demande de subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire.

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer afin de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Monsieur François CALVET.

Elle présente le projet concernant l'achèvement de l'éclairage public et mise aux normes de l'éclairage du centre ancien de la commune.

Voir détail du projet ci-joint en annexe.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Madame le Maire présente le projet concernant l'achèvement de l'éclairage public et mise aux normes de l'éclairage du centre ancien de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 11 908.20 € HT soit 14 289.84 € TTC suivant devis établis par CITELUM.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

année.

DECIDE la réalisation du projet concernant l'achèvement de l'éclairage public et mise aux normes de l'éclairage du centre ancien de la commune d'un montant total de 11 908.20 € HT soit 14 289.84 € TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

4-Versement de la participation de fonctionnement au Syndicat de Voirie d'Ille sur Têt.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie, le Conseil Syndical a décidé de fixer les contributions complémentaires et participation de fonctionnement des Communes membres pour chaque

REMBOURSEMENT EMPRUNT AUPRES DU SYNDICAT DE VOIRIE D'ILLE SUR TET : CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES 2016 ET PARTICIPATION FONCTIONNEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie, le Conseil Syndical a décidé de fixer les contributions complémentaires et participation de fonctionnement des Communes membres pour chaque année.

Le Conseil Syndical a décidé de fixer pour l'année 2016 à la commune de Marquixanes, les contributions complémentaires suivantes (remboursements des emprunts)
Remboursement du capital 10 387.50 €, intérêts 1 675.85 €, soit annuité de 12 063.35 €

La participation de fonctionnement pour un montant de 5 999.79 €

Le montant de ces participations sera inscrit au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les dépenses de remboursement d'emprunt auprès du Syndicat de Voirie d'Ille sur Têt pour un montant de 12 063.35 € et la participation de fonctionnement pour un montant de 5 999.79 €.

Questions diverses:

1-Virement entre chapitres de fonctionnement : Décision Modificative n°6

Madame le Maire dit qu'il s'agit d'un rééquilibrage des prévisions budgétaires de 5 851€ afin d'abonder le chapitre des charges à caractère général.

Cela ne représente aucune incidence en matière budgétaire.

DECISION MODIFICATIVE Nº 6

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Diminution	Augmentation
de crédits	de crédits
1 200.00	
801.00	
re 1 850.00	
es 2 000.00	
	7/5 00
	765.00
	3 500.00
	1 585.00
	1.00
	1 200.00 801.00 re 1 850.00 es 2 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE les virements de crédits ci-dessus.

2- Madame le Maire présente une « Motion sur l'avenir de l'élevage et du pastoralisme dans les Piémonts des Pyrénées Orientales » en vue de soutenir une demande de reconnaissance par la PAC, des glands et des châtaignes comme alimentation traditionnelle des animaux, sans quoi il en court un risque important d'arrêt d'activités d'éleveurs dans les zones de piemont à savoir : aspres, Albères, Vallespir, Conflent et Fenouillèdes. Cette demande des éleveurs auprès du Ministère de l'agriculture est portée par Mme Ségolène Neuville est mentionnée dans la motion.

Après lecture de la motion cette motion sera votée.

MOTION SUR L'AVENIR DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME DANS LES PIEMONTS DES PYRENEES-ORIENTALES

Madame le Maire présente une motion sur l'avenir de l'élevage et pastoralisme dans les piémonts des Pyrénées-Orientales, en vue de soutenir une demande de reconnaissance par

la PAC, des glands et des châtaignes comme alimentation traditionnelle des animaux, sans quoi il en court un risque important d'arrêt d'activités d'éleveurs dans les zones de piémont à savoir : Aspres, Albères, Vallespir, Conflent et Fenouillèdes.

Cette demande des éleveurs auprès du Ministère de l'agriculture est portée par madame Ségolène Neuville est mentionnée dans la motion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE et SOUTIEN la motion sur l'avenir de l'élevage et du pastoralisme dans les piémonts des Pyrénées-Orientales.

3- Proposition de modification de la destination des lieux loués :

Madame le Maire indique que les locaux actuels situés, 3 avenue Roger Roquefort à Marquixanes concernent au rez- de-chaussée un bâtiment à usage professionnel d'environ 150m2 dont l'usage est professionnel et dont la destination est : un magasin, épicerie, un laboratoire pour la boulangerie et une cave.

Au dessus à l'étage se situe un local à usage d'habitation d'une superficie de 30m2 environ. Le bail actuel stipule que la destination de ces locaux est une boulangerie.

La Société ANGLAX connu sous le nom commercial « L'Epi du Conflent » qui a repris le bail depuis le 9 décembre 2009 est à ce jour en liquidation judicaire.

La mairie de Marquixanes souhaite modifier la destination professionnelle du rez-de-chaussée du bâtiment pour qu'il prenne le caractère d'un service de restauration de type brasserie ou bistrot de pays avec repas consommés sur place, vente de plats façon traiteur ou produits liés à l'activité.

Et demande que le commerce ne soit plus une boulangerie ou qu'il n'y ait pas de vente liée à ce type d'activité.

MODIFICATION DES LIEUX LOUES AU 3 AVENUE ROGER ROQUEFORT

Madame le Maire informe que les locaux actuels situés au 3 avenue Roger Roquefort à Marquixanes concernent : au rez-de-chaussée un bâtiment à usage professionnel d'environ 150 m2 dont l'usage est professionnel et dont la destination est un magasin, épicerie, un laboratoire pour la boulangerie et une cave.

Au dessus à l'étage se situe un local à usage d'habitation d'une superficie de 30 m2 environ.

Le bail actuel stipule que la destination de ces locaux est une boulangerie.

La société ANGLAX connu sous le nom commercial « l'épi du Conflent » qui a repris le bail depuis le 9 décembre 2009 est à ce jour en liquidation judiciaire.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur la destination professionnelle de ces locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOUHAITE modifier la destination professionnelle du rez-de-chaussée du bâtiment pour qu'il prenne le caractère d'un service de restauration de type brasserie ou bistrot de pays avec repas consommés sur place, vente de plats façon traiteur ou produits liés à l'activité.

DEMANDE que le commerce ne soit plus une boulangerie ou qu'il n'y ait pas de vente liée à ce type d'activité.

4- Présentation du PADD : Projet d'Aménagement et Développement Durable

Madame le Maire dit qu'il s'agit de rendre compte de l'état d'avancement des travaux suite aux réunions de travail.

Il a été formalisé en date du 30 novembre 2015 au cours d'une réunion de travail avec le service urbanisme de la Communauté de Communes Conflent Canigou, le représentant de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement et le futur aménageur des terrains en cours d'acquisition (M. Philippe Dorandeu et stade Intercommunal) qu'il devra prendre en compte à savoir une perspective paysagère, une vue transversale sur le clocher du village. Un compte rendu a été réalisé par le Service urbanisme de la CCCC.

L'ordre du jour étant achevé à 18h la séance est levée.

Le Maire, CANAL Anne-Marie Secrétaire de séance, MIR Jean-François

AMOROS Martine

TAHIRI Naziha

AUBERT Sophie

VANELLE Jacques

BONIKOWSKI Dolorès

VASSEUR Jacques

ABSENTS: BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe, LEROUX Denis, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

PROCURATIONS: Néant.



Projet

Achèvement de l'Eclairage Public et mise aux normes de l'éclairage du centre ancien : sur la commune de Marquixanes

I-Préambule

L'achèvement de l'éclairage public doit être réalisé sur la commune de Marquixanes.

Il s'agit:

1- de l'allée dels Clots qui part de la mairie vers l'école du village (voir devis n° 16615091)

Cette rue n'est pas du tout éclairée; un début d'éclairage a bien été amorcé cependant les arrivées seules ont été prévues au sol sans candélabres, en 2010.

Cette voie publique est très souvent empruntée par les automobilistes aussi l'éclairage permettrait d'améliorer la sécurité des piétons, il servirait aussi au jardin d'enfants nouvellement créé, qui attire de nombreux jeunes en soirée qui jouent dans une semi obscurité.

2- Dans le vieux village toute l'électricité du centre ancien est à refaire, à savoir :

Le Carrer notre Dame, le carrer del Savi, la place Saint Pons (voir devis n° 1661597) et la place de la République et place de l'église (voir devis n°n16615096)

Tous les points lumineux sont en très mauvais état, ils n'éclairent plus vraiment la place de la République et les rues adjacentes; le centre ancien est plongé dans la pénombre. L'éclairage public doit être remis aux normes pour la sécurité des habitants qui s'en trouvera incontestablement améliorée.

II. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- 1- Rue des écoles et allée dels clots : 5 706.60€ HT
- 2- Place de l'église et de la République :2 183.40€ HT

3- Centre du village : 4 018.20€ HT

REÇU LE

7 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE

Soit un total de: 11 908.20€ HT

III- La situation économique de la commune :

Les bâtiments publics ainsi que les infrastructures : éclairage, voiries, réseau au plomb sont à refaire ou doivent progressivement être remis à niveau.

Classée économiquement faible celle-ci sans apport des collectivités publiques ne peut avancer.

IV-Le plan de financement :

Le montant total du projet s'élève à : 11 908.20€ HT

Participation de la commune de : 6 908.00€ HT soit 58.01%

Subvention exceptionnelle demandée sur la réserve parlementaire : 5 000.00€ HT soit 41.99%.

Voir plan de financement ci-joint.

Le 4 décembre 2015

Le Maire

Anne Marie CANAI